Municipalité de la Commune d'Arzier-Le Muids

Préavis No 15/2025
Au Conseil communal

Demande de crédit de CHF 28'106.– TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburger

Délégué municipal

M. Frédéric Guilloud

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors du Conseil du 2 décembre 2024, Messieurs Goetschin et Jaccard ont déposé un postulat intitulé « Renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune ». Un second postulat « pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix » a été déposé par M. Augsburger.

Lors des débats en plénum, il a été admis que les deux postulats méritaient une réponse et ont été renvoyés à une Commission ad'hoc pour étude. Cette dernière par rapport du 5 mars 2025 a recommandé au Conseil d'accepter les deux postulats et de les renvoyer à la Municipalité pour une étude approfondie et consultation des autorités compétentes. Dite recommandation a été suivie par 39 « oui » et 4 « abstention ».

2. Résumé des postulats

Postulat Gilles Goetschin et Laurent Jaccard « Renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant notre commune »
Ce postulat relève plusieurs sites qui, selon ses auteurs, nécessitent la prise de mesures sécuritaires. Il demande également à la Municipalité de réaliser un état des lieux précis et un plan de développement concret sur le sujet de la sécurité.

Postulat Michel Augsburger
Ce postulat explique tous les impacts de l'ouverture prochaine du CSI Le Bix sur le trafic, la traversée de la route cantonale ainsi que les émissions de CO2. Il demande donc à la Municipalité d'étudier la faisabilité de la mise en place, à l'endroit approprié, d'un passage sous voie ou d'une passerelle pour les élèves du CSI Le Bix.

3. Concept global de sécurité routière de la Commune

En 2010, le bureau Bovard & Nickl SA a remis à la Municipalité les résultats de l'étude qui lui a été commandée sur le concept global de sécurité routière de la Commune.

Cette étude donne un état de la situation existante relativement précis, tant en ce qui concerne les aménagements routiers, que les relevés de vitesse ou en la mobilité douce et les transports publics.

Au-delà d'un simple état de la situation, cette étude amène également des pistes de réflexions, des propositions de développement et de mise en valeur des traversées des villages.

Elle a servi de base de réflexion à divers projets routiers. Néanmoins, cette dernière ayant 15 ans, ne permet plus d'avoir une image fidèle à la réalité d'aujourd'hui.

4. Etude sécuritaire et de mobilité

Nécessité

A la lecture des exigences contenues dans les deux postulats déposés, il semble qu'une nouvelle étude, ou tout du moins la mise à jour de l'étude de 2010, apparaît comme indispensable. En effet, tant les bases légales, que les directives et exigences du Canton ou encore l'état de la technique a suffisamment évolué en 15 ans pour justifier qu'une nouvelle réflexion soit menée.

De plus, cela permettrait de consolider la vision globale qui émerge sur l'état des infrastructures communales. Après la mise à jour des plans de canalisations et des priorités, l'étude de l'état constructif des routes a permis de définir des axes prioritaires et les interventions nécessaires avec les délais envisagés. La réalisation d'une étude sécurité et de mobilité constituerait donc une donnée supplémentaire permettant d'avoir de manière systématique une vision globale des investissements à réaliser dans un secteur défini.

Axes à étudier

En cas de réalisation, l'étude devra porter sur les axes suivants et fournir des propositions d'amélioration si nécessaire :

- Sécurité piétonne sur les axes en traversées de localité ;
- Sécurité des traversées sur l'ensemble du réseau routier communal ;
- Développement de la mobilité douce et transports publics en coordination avec les actions effectuées par Région de Nyon ;
- Comptage des véhicules et relevés de vitesses sur les axes principaux et dans les villages ;
- Cheminement des écoliers du CSI Le Bix de la gare de Le Muids au collège avec impact sur la circulation et recommandation des mesures à prendre ;
- Consultation des autorités compétentes pour préavis sur les réalisations proposées.

Objectifs

Comme cela a été explicité plus haut, les objectifs d'une telle étude sont :

- De répondre de manière complète et circonstanciée aux deux postulats déposés ;
- De fournir un état précis des aménagements à réaliser, respectivement à développer ;
- D'identifier les éventuels points nécessitant une vigilance accrue, respectivement des mesures correctrices ;
- De proposer un phasage pour la réalisation des recommandations.

5. Coûts

Afin de soumettre au Conseil le présent préavis, la Municipalité a procédé à un appel d'offre et a décidé de retenir l'offre qui répond le mieux aux exigences précitées. Ainsi, les coûts se présentent comme suit :

Mise à jour du concept de sécurité routière	CHF	26'000.00
Total intermédiaire HTVA	**CHF**	***26'000.00***
Divers, imprévus (arrondi à env. 0%)	CHF	0.00
Sous-total HTVA	**CHF**	***26'000.00***
TVA 8.1%	CHF	2'106.00
Total TTC	**CHF**	**28'106.00**

6. Charges d'exploitation (fonctionnement)

Les charges financières annuelles sont estimées à CHF 3'119.77 représentant les intérêts (taux 2%) et amortissements projetés sur 10 ans.

A noter que la durée d'amortissement est dictée par le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

7. Plan d'investissement

Cette dépense ne figure pas au plan d'investissement. Néanmoins, et compte tenu des explications qui précèdent, la nécessité d'une telle prospection plaide en faveur de cette dépense.

8. Conclusion

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

Vu le préavis municipal n° 15/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 28'106.– TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburger

Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

Vu le rapport de la commission des finances

Ouï les conclusions des deux commissions précitées

Attendu que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le préavis municipal n° 15/2025 relatif à la demande de crédit de CHF 28'106.– TTC pour la réalisation d'une étude sécuritaire et de mobilité en réponse aux postulats Goetschin/Jaccard et Augsburger

2. de financer ce dernier par la trésorerie.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 13 août 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

Louise Schweizer

La Secrétaire adjointe

Emilie Ganz